



**BIBLIOTHÈQUES  
DE L'UNIVERSITÉ RENNES 2**  
Place du Recteur Henri Le Moal  
CS 64302  
35 043 Rennes cedex  
<http://www.bu.univ-rennes2.fr>  
[bibliotheques@univ-rennes2.fr](mailto:bibliotheques@univ-rennes2.fr)  
Tél. +33 (0)2 99 14 12 75



**PLAN  
STRATÉGIQUE  
2017-21**

**SERVICE COMMUN  
DE DOCUMENTATION**

# CONTEXTE

L'environnement dans lequel évoluent les bibliothèques universitaires est en mutation depuis plusieurs années.

L'évolution des technologies de l'information, l'environnement numérique, les modes de diffusion des publications scientifiques et les nouveaux besoins émergents des usagers créent une dynamique qui remet en question le rôle traditionnel des bibliothèques.

Dans le contexte du projet d'établissement 2017-2021 de l'Université Rennes 2, le Service commun de la documentation doit être aligné sur les grands axes de l'université, en particulier en ce qui concerne la réussite étudiante et la recherche.

**Le SCD de Rennes 2 est confronté à des défis et des enjeux qu'il est important de bien identifier pour définir nos orientations stratégiques et nos priorités.**

**En ce qui concerne l'évolution de nos publics et de leurs besoins**

- L'augmentation du nombre d'étudiants inscrits à l'université
- La diversification croissante de nos publics
- L'évolution rapide des comportements et attentes des utilisateurs

**Sur le front des évolutions technologiques**

- L'évolution des modes d'accès et de diffusion de l'information
- L'émergence des environnements mobiles
- L'environnement numérique

**Pour nos capacités d'accueil et la qualité de l'offre documentaire**

- La redistribution des espaces en fonction des nouveaux besoins
- La mise en avant de notre offre de services
- Le coût de la documentation

**Au regard de l'évolution des compétences de nos personnels**

- La nécessité de détenir de nouvelles compétences et de revoir le rôle du bibliothécaire
- L'évolution du travail en mode coopératif, en réseaux, en consortiums, en partenariats
- L'ouverture à l'international

**Pour la valorisation des travaux de recherche**

- Libre accès aux publications et aux données de recherche

# MISSIONS

L'Université Rennes 2 s'est dotée depuis le 25 juin 1990 d'un Service commun de la documentation. Ce service fonctionne selon les modalités définies par le décret n° 2011-996 du 23 août 2011 relatif aux bibliothèques et autres structures de documentation des établissements d'enseignement supérieur créées sous forme de service commun.

Le service commun de la documentation contribue aux activités de formation et de recherche de l'université, en assurant notamment les missions suivantes :

1

Mettre en œuvre la politique documentaire de l'université, coordonner les moyens correspondants et évaluer les services offerts aux usagers

2

Accueillir les usagers et les personnels exerçant leurs activités dans l'université, ainsi que tout autre public dans des conditions précisées par le conseil d'administration de l'université, et organiser les espaces de travail et de consultation

3

Acquérir, signaler, gérer et communiquer les documents et ressources d'informations sur tout support

6

Favoriser par l'action documentaire et l'adaptation des services toute initiative dans le domaine de la formation initiale et continue et de la recherche

4

Développer les ressources documentaires numériques, contribuer à leur production et favoriser leur usage ; participer au développement de l'information scientifique et technique notamment par la production, le signalement et la diffusion de documents numériques

5

Participer, à l'intention des utilisateurs, à la recherche sur ces différentes ressources ainsi qu'aux activités d'animation culturelle, scientifique et technique de l'université

7

Coopérer avec les bibliothèques qui concourent aux mêmes objectifs, quels que soient leurs statuts, notamment par la participation à des catalogues collectifs et à des politiques de site

8

Former les utilisateurs à un emploi aussi large que possible des techniques nouvelles d'accès à l'information scientifique et technique.

(Extraits du règlement intérieur, approuvé par le Conseil d'administration de l'Université Rennes 2 en novembre 2011)

# VALEURS

Ces valeurs ont vocation à être partagées par toute l'équipe. Elles soutiendront notre vision commune et nos activités quotidiennes :

Respect et écoute des publics  
Qualité de service  
Ouverture sur la cité  
Engagement et créativité  
Efficacité et efficience  
Collégialité

C'est sur ces bases que pourront être développées nos compétences en favorisant l'initiative, l'expérimentation et la créativité. Elles permettront de valoriser nos réalisations.

# AXES ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES

**AXE 1**  
Connaître et associer les usagers

- 1 Analyser et comprendre les usages académiques ou non des publics dans leur diversité
- 2 Inclure les usagers dans le processus de création d'espaces et de services
- 3 Être à l'écoute des besoins et apporter des réponses

**AXE 2**  
Favoriser la réussite des étudiants

- 1 Rendre lisible et accessible l'offre documentaire sur l'ensemble du réseau
- 2 Adapter la formation des utilisateurs aux nouvelles pratiques
- 3 Renforcer l'attractivité et promouvoir les collections et des services

**AXE 3**  
Accompagner la recherche

- 1 Développer une offre de service cohérente et adaptée pour la recherche
- 2 Valoriser la production scientifique de l'université
- 3 Promouvoir l'accès ouvert aux publications et données

**AXE 4**  
Investir les espaces physiques et virtuels

- 1 Améliorer la convivialité et la modularité des espaces au sein des BU
- 2 Développer les pratiques web et s'inscrire dans une communauté d'utilisateurs
- 3 Offrir un pendant numérique à tout espace ou service physique
- 4 Mettre à disposition du public des espaces et des moyens d'expression et de création
- 5 Favoriser l'appropriation des bibliothèques par les usagers

**AXE 5**  
Développer le partenariat et promouvoir les bibliothèques

- 1 Ouvrir le SCD sur le campus et développer les partenariats extérieurs
- 2 Accroître la reconnaissance, la visibilité et l'attractivité du SCD
- 3 Créer des actions de vulgarisation scientifique
- 4 Développer une politique événementielle éditorialisée

**AXE 6**  
Renforcer les compétences et la démarche collaborative

- 1 Identifier les compétences et favoriser leur expression
- 2 Favoriser le passage d'une logique collection à une logique service
- 3 Encourager des nouvelles méthodes de travail reposant sur une approche participative et de projet